

AUDIT DE SÉQUESTRATION CARBONE DES ARCHIPELS ET TERRITOIRES FAQ LES QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

1. Pourquoi réaliser un audit carbone territorial ?

Un territoire possède souvent de nombreux actifs environnementaux dont la contribution au stockage du carbone, à la biodiversité ou aux équilibres écologiques reste peu connue.

L'audit permet d'obtenir une vision globale, structurée et objective de ces éléments afin de mieux comprendre les capacités environnementales du territoire.



2. Quels types de territoires peuvent être audités ?

L'audit peut s'appliquer à de nombreux contextes :

- archipels ;
- îles ;
- territoires côtiers ;
- parcs naturels ;
- réserves naturelles ;
- territoires agricoles ;
- territoires forestiers ;
- domaines privés de grande superficie ;
- territoires mixtes associant plusieurs usages.

Chaque audit est adapté aux spécificités du territoire concerné.

3. L'audit est-il réservé aux territoires insulaires ?

Non.

Malgré son intitulé « Archipels & Territoires », cette démarche peut être utilisée sur tout territoire présentant un intérêt environnemental significatif.

L'approche est particulièrement adaptée aux territoires comportant plusieurs types de milieux naturels.

4. Quels éléments sont analysés ?

Selon les caractéristiques du territoire, l'audit peut prendre en compte :

- espaces forestiers ;
- espaces agricoles ;
- prairies ;
- landes ;
- zones humides ;
- mangroves ;
- estuaires ;
- lagunes ;
- cours d'eau ;
- plans d'eau ;
- espaces naturels protégés ;
- éléments paysagers remarquables.

5. Faut-il disposer de données techniques préalables ?

Non.

Lorsque certaines données existent déjà, elles peuvent être utilisées pour enrichir l'analyse. Dans le cas contraire, l'audit s'appuie sur les informations disponibles, la cartographie, l'imagerie et les observations de terrain.

6. Une visite du territoire est-elle nécessaire ?

Dans de nombreux cas, oui. Les observations de terrain permettent de compléter et de vérifier les informations issues des outils numériques.

La nature et l'ampleur des visites dépendent toutefois de la taille et des caractéristiques du territoire.



7. L'audit mesure-t-il uniquement le carbone ?

Non.

Le carbone constitue un élément important de l'analyse, mais l'approche CARBODROPING prend également en compte les interactions entre les différents milieux naturels et les fonctions environnementales du territoire.

8. Quelle est la différence entre cet audit et un audit forestier ?

L'audit forestier est centré sur les espaces boisés. L'audit Archipels & Territoires adopte une approche globale intégrant plusieurs types de milieux.

Il peut notamment mobiliser certaines méthodes utilisées dans les audits forestiers et agricoles afin d'obtenir une vision d'ensemble cohérente.

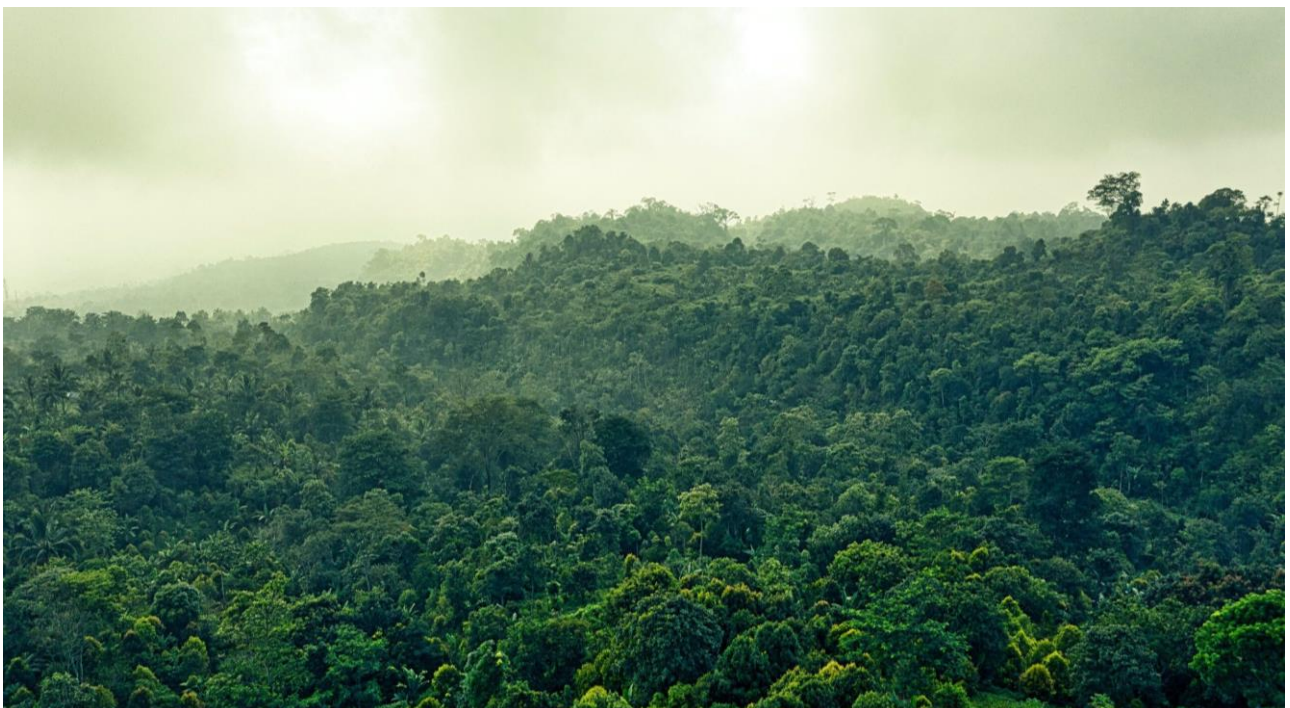
9. Quelle est la différence entre cet audit et un audit agricole ?

L'audit agricole se concentre principalement sur les terres cultivées et les espaces associés. L'audit Archipels & Territoires englobe l'ensemble du territoire et les interactions entre ses différentes composantes.

10. Que contient le rapport final ?

Le rapport comprend généralement :

- une présentation du territoire ;
- une cartographie synthétique ;
- une analyse des différents milieux ;
- une synthèse des actifs environnementaux ;
- certains indicateurs liés au carbone ;
- des recommandations adaptées au territoire.



11. Les résultats peuvent-ils être actualisés ?

Oui.

Un audit peut être mis à jour périodiquement afin de suivre l'évolution du territoire et de mesurer certains changements observés dans le temps.

12. L'audit débouche-t-il automatiquement sur des crédits carbone ?

Non.

L'objectif premier de l'audit consiste à identifier, mesurer et structurer les actifs environnementaux du territoire.

Toute perspective de reconnaissance ou de valorisation dépend ensuite des caractéristiques du territoire et des démarches éventuellement engagées.



13. Quel est le rôle de CARBODROPING ?

CARBODROPING réalise les audits, collecte et analyse les données, identifie les actifs environnementaux et produit les rapports d'évaluation.

14. Quel est le rôle de CO2VALORIS ?

CO2VALORIS intervient dans une logique complémentaire. La plateforme a vocation à favoriser la reconnaissance et, lorsque cela est pertinent, la valorisation de certains actifs environnementaux identifiés lors des audits.

15. À qui s'adresse cette démarche ?

Cette démarche s'adresse notamment :

- aux collectivités ;
- aux gestionnaires de territoires ;
- aux propriétaires fonciers ;

- aux parcs naturels ;
- aux réserves naturelles ;
- aux structures de conservation ;
- aux organisations territoriales souhaitant mieux connaître leur patrimoine environnemental.

16. Combien de temps dure un audit ?

La durée dépend de nombreux facteurs :

- superficie ;
- diversité des milieux ;
- accessibilité ;
- disponibilité des données ;
- objectifs poursuivis.

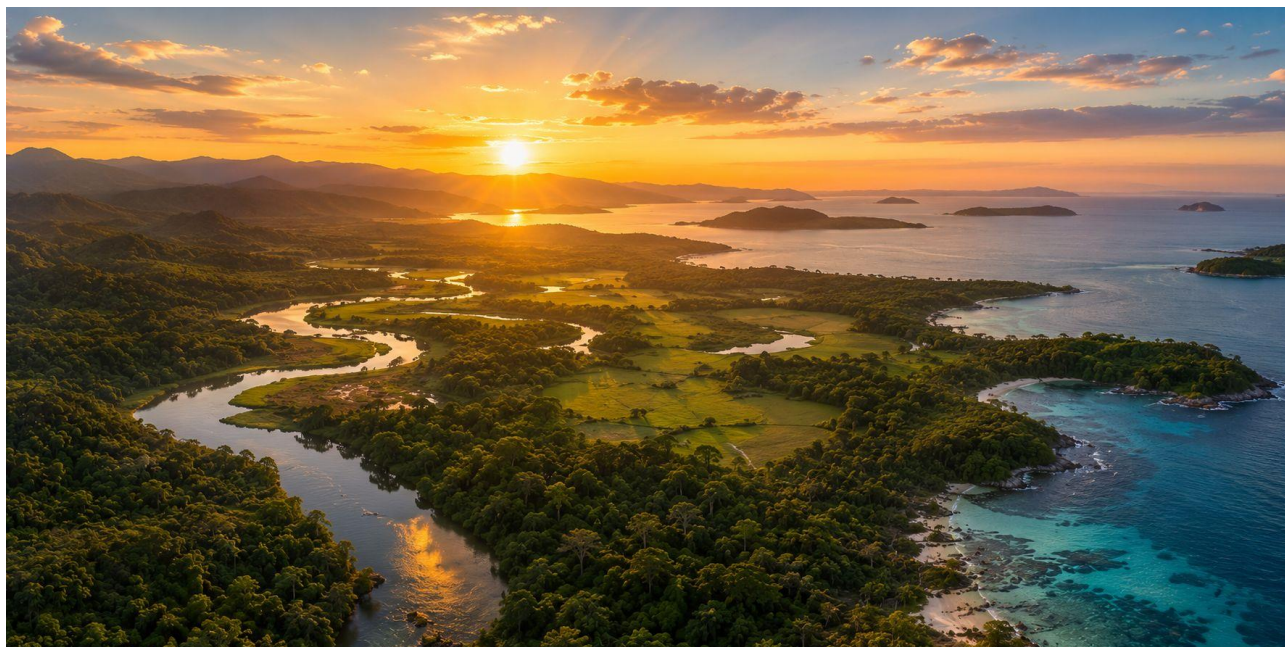
Un premier échange permet généralement d'établir une estimation adaptée à chaque territoire.

17. Pourquoi choisir CARBODROPING ?

Parce que notre démarche repose sur un principe simple :

Mesurer avant d'affirmer.

Nous privilégions l'observation, l'analyse et l'objectivation des données afin d'apporter aux décideurs une vision claire, structurée et exploitable de leur territoire.



CARBODROPING

Analyse - Valorisation - Trajectoire carbone

Téléphone : +33 7 49 24 47 11

Courriel : contact@carbodropping.com

Site Internet : www.carbodropping.com